

Solidaires



Branches INRA & IRSTEA

**Notes de la délégation SUD-Recherche-EPST
Comité Technique commun
INRA / IRSTEA
8 octobre 2018**

Présents : 11 personnes des directions INRA et IRSTEA, dont les deux PDG ; et 17 représentant/es du personnel dans l'instance : 7 SUD-RE (5 IRSTEA et 2 INRA), 4 CFDT-INRA, 3 CGT-INRA, 1 CGT-SNTRS IRSTEA, 1 CFTC INRA, 1 FO IRSTEA et 8 expert/es syndicaux.

A l'ordre du jour de cette réunion: retour sur l'analyse des syndicats et leurs questions sur les rapports des Com'Op (notamment organisation - management – appui) du projet de fusion INRA/IRSTEA, qui constitueront le socle du rapport remis aux ministres de tutelle à la mi- octobre.

Rappel : il s'agit d'une réunion d'instance obtenue lors de la réunion dite du « comité de suivi » qui s'est tenue le 21 septembre.

Si le rendu SUD se concentre sur les interventions de notre délégation, il tente aussi de reprendre les informations communiquées par les deux directions aux questions posées par les différents syndicats... Et en grisé, les motions adoptées.

Echanges introductifs

Propos liminaires SUD-RE

Délégation IRSTEA : Nous demandons de desserrer le calendrier et demandons des réponses à nos questions (cf document envoyé aux deux PDGs le 5 octobre, et une version corrigée le 8 octobre) sur les rapports des com'op (essentiellement rapport Com'Op organisation, - management – appui). Quelles parties seront remises aux ministres ? Sur quelles propositions les PDGs solliciteront-ils leur approbation ? Pas d'enfants dans le dos, il faut que la concertation puisse se poursuivre sur tous ces sujets au niveau des organismes.

On souhaite que des réponses nous soient apportées en séance mais aussi que des clarifications et compléments soient apportés dans les rapports des com'op. On a aussi des motions qui seront présentées au fil de la séance : calendrier, environnement, budget, préfigurateur.

Délégation INRA : Les pièces du puzzle scientifique IRSTEA et INRA s'emboîtent bien mais quelle sera la politique scientifique de ce nouvel institut ? Le contexte est inquiétant : la biodiversité s'effondre, le nombre de fermes diminue. Notre délégation en profite pour offrir au PDG de l'INRA le livre « *Nous voulons des coquelicots* » dédié par Fabrice Nicolino. Un exemplaire est également offert au PDG de l'IRSTEA. Une rupture est indispensable pour trouver des alternatives au modèle productiviste qui nous conduit vers l'abîme... un changement radical d'orientation de la recherche publique agronomique est nécessaire. C'est un moment-clé à saisir, au vu des enjeux sociétaux, climatiques. La recherche publique a rendez-vous avec l'histoire.

Un échange s'engage ensuite sur une motion lue par la CGT-INRA en accord avec SUD-RE, FO-IRSTEA et la CGT-IRSTEA et qui sera adoptée par vote du CT conjoint.

Motion intersyndicale (CGT / SUD-Recherche-EPST / FO) présentée par la CGT-INRA

Quelle que soit leur position concernant l'intérêt de principe d'une fusion de l'INRA et de l'IRSTEA, les élus aux deux comités techniques considèrent que le processus de fusion actuellement mis en œuvre par les PDGs des deux EPST, à la demande des Ministres de l'ESR et de l'Agriculture, se fait dans les pires conditions possibles. L'annonce d'un budget d'austérité 2019 pour le Ministère de l'Agriculture et une hausse minimale, très largement insuffisante, de celui de l'ESR fragilise encore plus les moyens des deux instituts, sans compter le coût financier annoncé pour une telle fusion. Cela rend d'autant plus illusoire l'idée que ce projet de fusion puisse aboutir à un organisme de recherche répondant aux ambitions affichées. De plus, la marche forcée engagée pour cette fusion conduit à exclure la plupart des personnels de toute discussion sur les

tenants et aboutissants, tant pour les aspects scientifiques que pour les garanties sociales dont nous savons qu'elles diffèrent largement entre les deux organismes.

Par ailleurs, le 1er ministre vient de saisir par courrier les inspections générales sur un « rapprochement » entre l'INRA et le CIRAD, avec la remise d'un rapport d'ici le 1er décembre, soit dans le même temps que celui demandé aux PDG INRA et IRSTEA. En exigeant que ce rapport préconise les économies attendues d'une telle restructuration, chiffrées en ETP et en masse salariale dans le cadre du programme « Action Publique 2022 », le 1er Ministre révèle les réels motifs sous-tendant tous ces projets de « rapprochements ».

Pour toutes ces raisons, les élus aux deux comités techniques se prononcent pour un moratoire immédiat de ce processus de fusion INRA/IRSTEA, dans l'attente d'un engagement de l'Etat à relever les dotations des deux EPST à hauteur de leurs besoins, a minima d'une rallonge budgétaire immédiate permettant de mettre fin aux disparités de dotation de fonctionnement entre les deux établissements, en relevant celle de l'IRSTEA.

12 POUR : 3 CGT-INRA, 1 CGT-IRSTEA, 1 FO-IRSTEA, 7 SUD-Recherche-EPST

4 CONTRE : CFDT-INRA 1 Abstention : 1 CFTC-INRA

Motion adoptée

Les réponses du PDG de l'INRA à ce texte :

1) La lettre de mission du 1^{er} ministre – dont un exemplaire papier est distribuée aux syndicats ; cf PJ - ne vise en aucun cas une fusion INRA-CIRAD (il y a eu des rapprochements évoqués IRD-CIRAD, mais ils ont été écartés). Le but de cette lettre est d'optimiser les dispositifs de recherche à l'étranger (surtout l'IRD et le CIRAD, mais aussi le CNRS), et de reprendre les dispositifs hors-Europe qui pourraient être repris en Europe. Nous devons examiner comment optimiser toutes les représentations françaises en Europe. Il est nécessaire de répondre ensemble aux appels d'offre, et de coopérer ensemble à ce stade. Il est prévu de faire des économies d'ETP sur les frais des représentations françaises.

Les économies d'ETP ne concerneront pas l'INRA mais les ETP à l'étranger dans les Pays en Voie de Développement (cf contrat local vs contrat expatrié etc...). Après échange ce vendredi avec F. Vidal, ministre de la recherche, je réaffirme haut et fort ici qu'il n'est pas question de fusion INRA-CIRAD.

Sur la problématique du changement climatique nous travaillons avec le CIRAD.

2) Budget (celui du Ministère de l'Agriculture est en forte baisse pour 2019) : « pas question de baisse de budget pour l'INRA, la baisse du ministère de l'agriculture ne nous impactera pas, voire il y aura une hausse. » Le PDG évoque même une augmentation de la dotation du MAA à l'INRA pour créer des nouveaux postes en épidémiologie-surveillance.

3) Autres points : « Nous relayerons vos inquiétudes aux ministres : nous proposons de joindre en annexe à notre rapport aux ministres les contributions envoyées par les syndicats ainsi que les motions de ce CT. »
Et propose, si besoin, de mettre en place des groupes de travail.

Synthèse des questions sur le rapport Com'Op organisation - management - appui

Réponses du PDG de l'INRA, complétées par l'équipe de Direction, aux questions posées par la CFDT-INRA

- Pour favoriser la convergence de culture des 2 EPST : des moyens d'animation scientifique (peut-être 2019, en tout cas pour 2020). L'IRSTEA est associé à la redéfinition des métaprogrammes. On est preneur d'initiatives.

- Pour les services d'appui, pas d'imposition de modèle unique, mais on respectera les modes d'organisation sur le terrain. Un questionnaire aux directions de centre est en cours de dépouillement.

- Pour les politiques de site, s'agissant des UMR, proposition d'une forme de transparence entre les tutelles et les directions d'unité (indication d'intention, de programmation, le CNRS souhaite ceci, la fac cela etc.). Ce n'est pas de la mutualisation. La première mission est la production de connaissances, sachant que la dimension d'expertise d'appui aux politiques publiques étant plus développée à l'IRSTEA, cela doit être assumé dans le nouvel établissement. Nous avons la volonté de rendre les missions d'appuis & d'expertises aux politiques publiques plus visibles. Mais garder en tête que l'objectif 1er des personnels de l'institut demeure la production, la diffusion, et le transfert de connaissances scientifiques.

- La pratique d'évaluation interne est différenciée, et le dispositif INRA n'a pas été évalué depuis longtemps. On est preneur de propositions, au cours de l'année 2019 ; c'est déjà en cours pour les corps Ingénieurs (cf CT INRA 25/09/18)
- Conseil Scientifique ET technologique, comme à l'IRSTEA. On ne souhaite pas donner l'impression que la dimension technologique disparaît. Cela n'est pas dévalorisant sur le point scientifique.
- Choix martyr pour garder la taille du Conseil d'Administration conforme aux autres EPST. C'est typiquement un sujet de décision régaliennne (arbitrage des ministres). Supprimer les 2 représentants des organisations professionnelles des salariés agricoles qui participent peu. On entend que le chiffre de 5 représentants de personnel INRA-IRSTEA n'est pas suffisant. On portera ce message aux ministres.
- Le format du comité des parties prenantes sera tranché par les ministères. Il serait composé d'ONG travaillant dans certains de nos domaines et des acteurs économiques.
- Les activités de transfert sont un appui à la création d'entreprises. Plusieurs infrastructures (labos, UE, etc.) sont sollicitées pour faire du service. On doit pouvoir les dégager de ce type d'activités et les laisser à la charge de structures privées. Nous devons distinguer la collaboration qui se fait sur fonds publics de la prestation qui se fait sur fonds privés.
- Il n'y aura pas de diminution des dotations des unités INRA actuelles, par la recherche de financements complémentaires... Souhait d'être attractif pour obtenir des réponses là où l'Irstea n'a pas pu ! On n'accepte pas non plus l'idée qu'on restera *ad vitam* dans une solution inéquitable (différentiel à combler pour amener la dotation des unités IRSTEa au niveau actuel des unités INRA -> 2,4 millions).
Dans un premier temps, on va demander une subvention complémentaire pour doter les unités IRSTEa actuelles au niveau actuel INRA. Toutes les dotations d'unités INRA ne sont pas non plus uniformes !
- Prise en compte des efforts des agents sur la fusion, les changements. En terme de charge de travail : ce sujet-là est la priorité de l'institut, on sera vigilant dans l'encadrement. Concernant les SI de gestion Finances on va proposer de décaler le calendrier du SI labo dans un cadre AMUE (de 2022/23 à 2023/24), le temps pour les agents Irstea de basculer sur People Soft en 2020 et de s'y faire. Le passage se fera sur 4 années plutôt que sur 3. Cela sera peut-être aussi plus long (mais pas plus court). Pour la convergence vers SIFAC on se donne le temps.
- Les sujets de dialogue social sont prévention et risque ; prime (individualisée ou non, liée au CIA), sachant qu'à l'INRA le dit CIA (*complément individuel annuel d'activité*) n'est utilisé que dans des circonstances exceptionnelles.

Questions de la délégation SUD-RE

- 1) Remontée d'une demande de double rattachement de l'UR LESSEM (Irstea Grenoble) aux départements TERRA et ECO-FA.
- 2) calendrier : demande le report de la fusion au 1er janvier 2022 pour coupler avec les élections professionnelles et le changement de SI de gestion, et aussi pour donner le temps à la concertation AVANT la fusion.
- 3) Préfigurateurs → quels critères de choix ? Pourquoi pas un PDG préfigurateur ? IFSTTAR et CEREMA avaient un PDG préfigurateur.
- 4) Budget : baisse de 17 % à 16 %: de la part de la dotation récurrente dans le budget des URs INRA cela ferait une baisse de la dotation récurrente de 6 % et pas de 1 % ! Comment comptez-vous faire pour palier le différentiel de dotation entre unités IRSTEa et INRA ? Vous parlez d'une demande de subvention complémentaire aux tutelles mais cette demande ne figure pas dans le rapport du Com'op !
- 5) Instances : pas de comités techniques locaux ! Pourquoi ? Il ne reste pas grand-chose du fonctionnement de l'IRSTEA dans le nouvel EPST. Elections dans les CS : tous les personnels sont électeurs, mais est-ce un seul collègue comme à l'IRSTEA ou des collègues différents comme au CNRS ?
- 6) Décrets organiques de l'INRA et de l'IRSTEA sont repris ici au niveau des missions mais ils sont tronqués : la liste d'activité n'y figure plus... qu'est-ce qui y sera, qu'est-ce qui n'y sera pas ?
- 7) Tutelle environnement est un enjeu historique : lors de la création de l'IRSTEA (en remplacement du Cemagref en 2012), nous sommes passés à côté et cela nous a été dommageable. C'est aussi une garantie que nos activités ne soient pas diluées dans celles de l'INRA.
- 8) Statuts du personnel : il faut différencier les dispositions transitoires pour les agents en place et les dispositions permanentes qu'on souhaitera pour le futur EPST.

Dispositions transitoires : le changement d'employeur (IRSTEA => INRA) ne doit pas faire régresser les conditions d'emploi (rémunérations et garanties statutaires), pour tous les personnels (titulaires Recherche, titulaires Agriculture, contractuels). Donc notamment maintien de la PNA pour tous les titulaires Agriculture en fonction aujourd'hui sans limitation de durée.

Dispositions permanentes : Quel modèle social pour le futur établissement ? Poursuivre l'accueil des collègues en PNA (position normale d'activité) de nouveaux personnels en agriculture est-il une bonne idée ? Non. Nous ne sommes pas pour la poursuite d'un système d'entente avec le ministère de l'agriculture. Personnel d'un EPST doit être de statut recherche.

9) emploi : ce n'est pas clair dans le rapport => quels sont les plafonds d'emploi ?

10) carrières, rémunérations : Ratios promus/promouvables ? Plus favorables à l'IRSTEA qu'à l'INRA => aligner vers le mieux-disant, et en attendant CAP séparées

Concours internes ? A l'IRSTEA, nous avons des concours non fléchés.

Primes (IFSE) : maintien de garantie pour les personnels en place, mais quel modèle social pour le futur établissement ? Pas de creusement des inégalités !

CDD : quelles grilles de rémunérations ? Quel maintien des dispositions IRSTEA (évolution rémunération par avenant) à l'avenir ?

11) Pas de mention du COP (contrat d'objectif et de performance) : il ne peut pas être le même qu'avant la fusion !

12) Sur tous ces sujets sensibles : ne pas fermer la porte à la poursuite des discussions en demandant des arbitrages prématurés aux ministres.

Réponses du PDG de l'IRSTEA

« C'est un rapport d'étape qui sera remis aux ministres. On a pris les solutions les plus raisonnables et efficaces.

1) Sur le cas du LESSEM il est prévu un petit séminaire scientifique pour étudier le sujet à fond. Nous allons expertiser leur positionnement, mais en privilégiant un mono-rattachement à un département.

Marc Michel conteste le fait de passer sous la coupe INRA. A la trappe les dispositifs IRSTEA ? Ce n'est pas vrai : cf les DGD, DPI, DSO, la création du département Aqua... [*on lui parle statuts des personnels, instances, évaluation, et il nous répond organisation de la DG !*]

2) Calendrier : lettre de mission pour le 1^{er} janvier 2020, on y croit, c'est possible.

3) La mission de préfigurateur se fera au niveau des 3 DGD. Pas de PDG préfigurateur.

4) Budget : c'est délicat de donner des chiffres sans validation des ministères. Mission d'un consultant est estimée à 2 millions € et nous n'avons pas les moyens en propre ; l'accompagnement au changement non plus. Nous allons faire des demandes « one-shot » (mais nous ne donnons pas les chiffres).

En termes de dotation de base et d'IFSE nous retenons une valeur socle.

5) Instances : exercice de préfiguration au niveau territorial. On expertisera le maintien de comités techniques territoriaux, et on verra au niveau local. (?)

Election CS : par collège !

6) Décret organique : la description non détaillée des missions, c'est exprès pour éviter des « oublis ». Nous ne sommes pas ici en droit allemand où tout ce qui est prévu est écrit. Choix d'une formule plus englobante et plus sûre si à l'avenir une nouvelle thématique émerge. Le Conseil d'Etat pourra nous demander de le préciser.

7) Tutelle : le ministère de l'écologie n'est pas lui-même demandeur. 3 tutelles est une situation difficile (travail beaucoup plus important).

8) Sur la PNA : les 9 agents du ministère de l'agriculture de cat B et C et A administratifs qui sont encore présents [*NDLR : oubliés dans le rapport...*] resteront aussi en PNA. D'accord pour lever la limitation à 10 ans : tous les actuels agents aujourd'hui en PNA à l'IRSTEA (y compris ceux qui arriveraient en 2019) seraient donc maintenus en PNA dans le nouvel institut. Ne pas maintenir le système PNA pour les futurs arrivants : on est pratiquement d'accord ; on proposait une exception pour les IAE (Ingénieurs Agriculture Environnement) – en lien avec l'appui aux politiques publiques – mais on peut en discuter.

9) emploi : pas de réponse

10) Les primes, les horaires, le télétravail relèvent du dialogue social.

11) COP : celui de l'INRA va être repris et réajusté, évidemment en 2020. »

Réponses du PDG de l'INRA

Le calendrier de la Fonction Publique n'est pas le seul indicateur de nos activités.

En termes de calendrier, nous ne déciderons rien avec les ministères sans vous en avoir parlé. Nous ne rallongerons pas la période de transition. Des périodes de transitions plus longues provoquent plus de RPS. L'encadrement sera démotivé par un report. Même pour les gestionnaires d'unité (GU) c'est mieux d'aller vite. Du point de vue des gestionnaires, c'est mieux au contraire d'avoir ensuite une période longue (3 ou 4 ans) d'adaptation plutôt qu'un an. Suspendre le processus de fusion pour 2022 serait encore plus démotivant pour le personnel concerné ! Notamment pour tous les responsables qui se sont impliqués dans la fusion.

Le changement d'employeur ne doit pas impacter les droits des employés (titulaires ou contractuels) : d'accord avec cette vision des choses.

COP : on a signé le COP de l'INRA le même jour que la lettre de la mission de fusion avec l'IRSTEA. Ce COP « vaut » quelque chose. Pour la moitié du personnel INRA, non impacté, c'est plus clair. Pour les autres, il faudra en effet évoluer. Il faut être respectueux des uns et des autres. A partir de 2020, on engagera sa révision... Fin 2020-début 2021, on aura un nouveau COP.

Autres précisions des PDG... et commentaires SUD

Sur la tutelle environnement

Le nouvel établissement portera haut et fort les valeurs « environnement ». Tous les ministères doivent porter le projet de transition écologique. L'environnement n'est pas réservé au MTES. Si pas de 3^e tutelle, on visera un accord-cadre avec le MTES.

Commentaire de SUD-RE IRSTEA (désolé si c'est un peu « technique ») !

Les accords-cadres et conventions avec le MTES, on n'en veut plus. On en a l'expérience depuis des années à l'IRSTEA : ça ne finance pas les charges structurelles de l'Établissement et on ne peut recruter que des CDD sur ce type de financements. C'est une politique de précarisation de l'emploi et ça ne permet pas la capitalisation des savoirs. Il ne s'agit pas de réclamer une 3^{ème} subvention de la part du MTES : la recherche environnementale doit être financée par le MESRI comme tous les autres domaines de recherche (santé, informatique, agronomie...), par une augmentation du P172. Et il faut en même temps transférer la dotation du P142 (pilote par le MAA) sur le P172 (pilote par le MESRI), ce qui permettrait de régulariser la situation budgétaire anormale actuelle de l'IRSTEA (seul EPST à cheval sur 2 programmes budgétaires) et de regrouper les moyens budgétaires sur un seul programme de la MIRE (Mission Interministérielle Recherche Enseignement Supérieur), celui piloté par le MESRI (P172). Au passage ça permettrait aussi d'en finir avec le chantage du Ministère de l'Agriculture : le P142 est un programme de financement de la recherche, il n'est pas là pour financer des prestations pour le MAA ou pour faire passer des HDR aux IPEF. Nous nous élevons contre l'idée de mettre en place un système où une partie des emplois permanents seraient consacrés à amener des IPEF à passer des HDR 6 ans après l'obtention de leur thèse. Ce serait de toute façon invivable pour eux et pour leurs équipes !

Le PDG de l'INRA assure qu'il fera part aux ministres de la proposition concernant la restructuration du budget. Il rappelle qu'il y a longtemps un transfert budgétaire du même type a eu lieu pour l'IFREMER...

Sur les instances de concertation

SUD-RE Irstea : Au niveau des centres, l'IRSTEA a des CT locaux (appelés CTS), l'INRA des conseils de centres. Ce n'est pas la même configuration. Nous demandons l'extension des CT locaux dans le nouvel institut.

Les PDG : Nous avons opté pour les conseils de centres ; nous allons réévaluer cette proposition

SUD-RE Irstea : Il n'y a rien dans le rapport du Com'Op « organisation - management - appui » concernant les outils IST, ni sur la communication. Quelle maille des sites WEB centres, sites, unités et quelle gestion ?

Un dernier échange, sur la place des IR (Ingénieurs de Recherche) dans le nouvel EPST a permis de souligner des différences de gestion à combler, sachant qu'à l'IRSTEA ce corps a un processus différent de recrutement, d'évaluation, qui se rapproche plus des CR (fonction d'encadrement équivalente à celles d'un chercheur).

Un constat qui consolide notre dernière déclaration SUD aux PDGs : « *vous ne nous avez pas convaincus que d'y aller très vite à marche forcée en faisant tout le boulot sous contrainte était moins stressant que de prendre le temps de faire du bon travail.* »

Vote des motions présentées par SUD-Recherche-EPST (IRSTEA et INRA) :

Motion « calendrier »

Après avoir lu les deux rapports des comités opérationnels « organisation scientifique » et « organisation, management, appui », les représentants du personnel au CT de l'INRA et au CTEP de l'IRSTEA sont totalement confortés dans leur conviction : quoique l'on pense du principe de la fusion, le calendrier de cette dernière avec une échéance au premier janvier 2020 est tout simplement intenable.

En effet, les chantiers à traiter sont nombreux et complexes et des incompatibilités majeures de calendrier sont déjà apparues :

- Incompatibilité avec le calendrier des élections professionnelles Fonction Publique (CT, CAP, CCP)
- Incompatibilité avec le calendrier de changement des Systèmes d'Information de gestion, qui obligerait les agents IRSTEA à changer à nouveau et par deux fois de système en 2 ou 3 ans
- Incompatibilité avec les délais nécessaires à un véritable dialogue social sur les conditions de la fusion et la construction du nouvel établissement (budgets, organisation, statuts du personnel ...)

Pour répondre à ces difficultés, le CT de l'INRA et le CTEP de l'IRSTEA demandent un report de la date d'entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier 2022.

Résultat du vote :

8 POUR : 7 SUD-Recherche-EPST, 1 CGT-IRSTEA

0 CONTRE

6 Abstention : 4 CFDT-INRA, 1 CFTC-INRA, 1 FO-IRSTEA

3 NPPV : 3 CGT-INRA

Motion « préfigurateur »

Pour piloter le processus de fusion, le comité opérationnel « organisation – management – appui » propose de désigner des préfigurateurs – et le cas échéant des préfigurateurs-adjoints - à tous les niveaux de direction (Directeurs Généraux Délégués etc...), mais il ne propose pas de préfigurateur au niveau le plus élevé, comme cela se fait habituellement dans ce genre d'opération (cf. IFSTTAR, CEREMA...).

Le CTEP de l'IRSTEA et le CT de l'INRA considèrent comme indispensable la nomination d'un préfigurateur au niveau de la fonction de PDG, qui puisse être en charge de piloter le processus de fusion et être l'interlocuteur des organisations syndicales des deux instituts sur ce dossier.

Résultat du vote :

8 POUR : 7 SUD-Recherche-EPST, 1 CGT-IRSTEA

0 CONTRE

6 Abstention : 4 CFDT-INRA, 1 CFTC-INRA, 1 FO-IRSTEA

3 NPPV : 3 CGT-INRA

Motion « budget »

Le CTEP de l'IRSTEA et le CT de l'INRA jugent indispensable une rallonge budgétaire de l'Etat pour faire face aux besoins pérennes (investissements et entretiens immobiliers, budgets de fonctionnement, masse salariale...) et aux besoins ponctuels évoqués dans le rapport du comité opérationnel « organisation – management – appui ».

Le différentiel des crédits de soutien de base aux unités entre l'IRSTEA et l'INRA par exemple n'a pas à être financé par une baisse des dotations aux unités INRA ou par de nouveaux gels de postes.

Si tel devait être le cas, cela ne pourrait que conduire à l'échec du processus de fusion.

Les CT rappellent que de fortes disparités de traitement existent entre établissements d'enseignement supérieur et EPST, et entre EPST, au niveau des subventions de l'Etat :

- le GVT (glissement vieillesse technicité) est pris en charge par l'Etat dans les universités et pas dans les EPST
- les crédits de fonctionnement alloués aux EPST varient dans des proportions importantes : le CNRS reçoit en crédits de fonctionnement 25 % de la masse salariale limitative, l'INRA 17,6 %, l'IRSTEA 8,7 %...

Rien ne justifie de telles disparités au sein des établissements de l'ESR.

MOTION ADOPTÉE :

13 POUR : 7 SUD-Recherche-EPST, 1 CGT-IRSTEA, 4 CFDT-INRA, 1 CFTC-INRA
0 CONTRE
1 Abstention : 1 FO-IRSTEA
3 NPPV : 3 CGT-INRA

Motion « tutelle Environnement »

Malgré des activités liées en proportion importante - voire majoritaire à l'IRSTEA - aux questions environnementales, ni l'INRA ni l'IRSTEA, n'ont le Ministère en charge des questions d'écologie, d'environnement et de développement durable parmi leurs tutelles.

Cette situation, incohérente par rapport aux missions des deux Etablissements, doit être corrigée à l'occasion de la fusion, les missions « environnement » étant appelées à être encore renforcées au sein du nouvel Institut, y compris dans son nom.

Le CTEP de l'IRSTEA et CT de l'INRA demandent que le Ministère en charge de l'Environnement soit co-tutelle du nouvel Etablissement et soit associé à son processus de construction.

MOTION ADPOTÉE /

13 POUR : 7 SUD-Recherche-EPST, 1 CGT-IRSTEA, 4 CFDT-INRA, 1 CFTC-INRA
0 CONTRE
1 Abstention : 1 FO-IRSTEA
3 NPPV : 3 CGT-INRA

Explications de vote : la CFDT-INRA soutien la présidence pour que cela aille vite. Donc vote de seulement 2 motions. Pour la CGT INRA : NPPV sur toutes les motions SUD-RE compte-tenu de notre déclaration liminaire.

La suite, selon les PDG : « nous allons modifier le rapport Com'Op organisation - management - appui au vu de certaines de vos observations. Nous annexerons vos motions et vos retours écrits. Après retour des ministères (et les élections professionnelles du 6 décembre) nous ferons à nouveau un CT commun, sans doute début janvier 2019. »